

Assemblée générale de l'ED Complexité du Vivant

Vendredi 27 Janvier 2023

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

1. **Structure et organisation de l'ED**
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

L'Ecole Doctorale Complexité du Vivant



ED 515-CDV

ED de Sorbonne Université co-accréditée par PSL

Directeur: Frédéric Devaux (frederic.devaux@sorbonne-universite.fr)

Directrice adjointe/Référente PSL: Nathalie Dostatni (nathalie.dostatni@curie.fr)

Gestionnaires: Samira Erraji et Hélène Jouanne (01 44 27 47 50)

edcdv@sorbonne-universite.fr

Localisation: SU, 7 Quai Saint-Bernard, B building, 1st floor, room 115

<https://ed515.sorbonne-universite.fr/>

Une ED et deux établissements d'inscription: SU et PSL

ED

Missions pédagogiques et administratives pour **TOUS** les doctorants
(recrutement des doctorants, inscription administrative, comités de suivi,
formations, animation scientifique, soutenance)



SU ou PSL

Missions administratives
(inscription administrative, formations, soutenance)

SU: Collège Doctoral <https://www.sorbonne-universite.fr/recherche-et-innovation/le-doctorat>

PSL: Collège Doctoral de PSL <http://collegedoctoral.univ-psl.fr/>

ED, scholarités, RH

ED CDV

(pédagogie, science et administration)



Scolarité

(SU ou PSL-ENS ou PSL-ESPCI)

Administration (inscriptions, soutenances,
édition des diplômes et certificats,...)

RH employeur

(SU, Curie, ENS, Pasteur, CNRS,
INSERM, etc...)

Administration (contrats de travail, arrêts
maladie,...)

Organisation de l'ED

- Equipe de direction (directrices + gestionnaires): fonctionnement de l'ED dans le cadre de la loi, des règles établissements et des règles ED
- Equipe pédagogique (6 collègues de l'ED): soutien à la direction pour le fonctionnement de l'ED (suivi des CST, entretiens de soutenance, ...)
- Conseil de l'ED (représentantes des instituts et établissements partenaires, du personnel, des doctorants + membres extérieurs): institution officielle pour les prises de décision et la définition des règles de fonctionnement de l'ED
- Bureau du conseil (représentants des instituts et établissements partenaires): expertises pédagogiques et scientifiques (projets concours, candidatures au fil de l'eau, sélection FRM et Qlife, ...)
- Représentantes des doctorantes: membres élues du conseil + organisation des journées scientifiques et soutien à l'organisation de la journée de rentrée

Equipes et encadrants de l'ED en janvier 2023

✓ Environ 460 encadrants (dont 325 HDR) dans 154 équipes d'accueil (niveau d'affiliation à l'ED: l'équipe, affiliation exclusive)

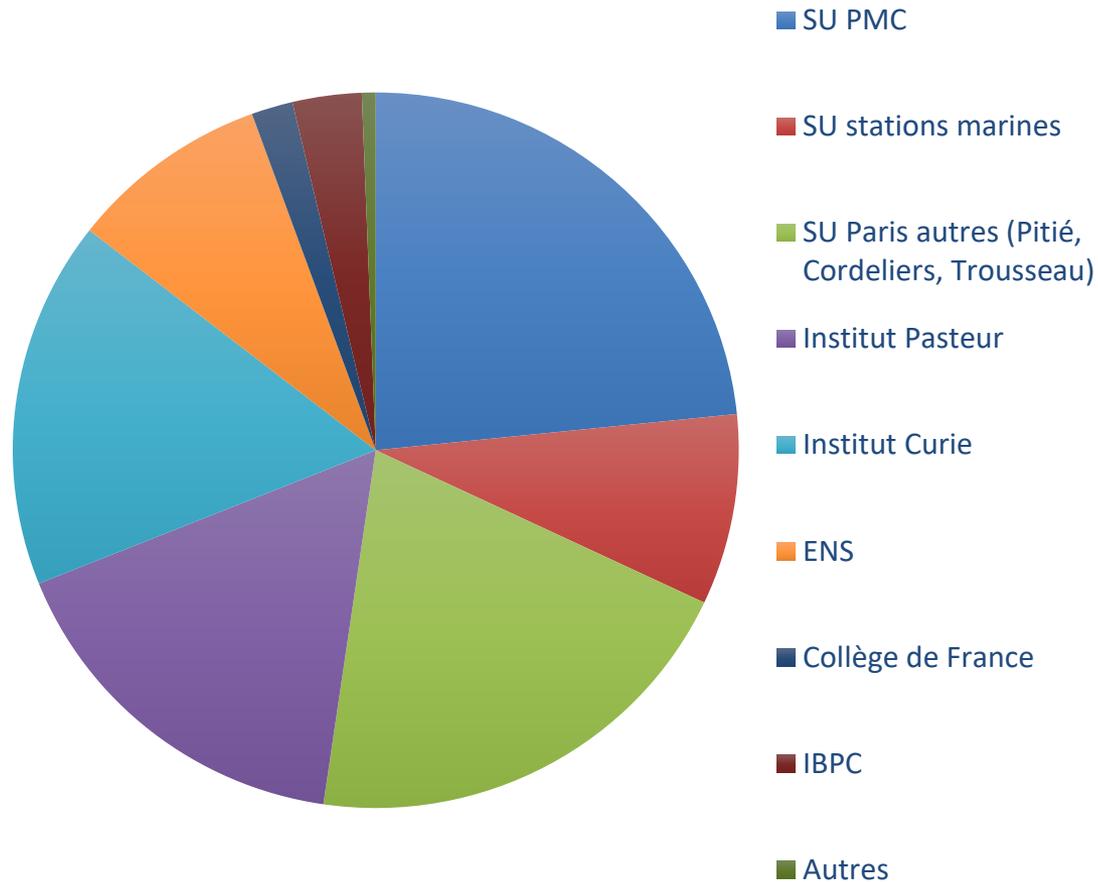
✓ Sites et nombre d'équipes par site:

- *SU, Campus Pierre et Marie Curie: 31 (dont 28 à l'IBPS-IFM)*
- *SU, Campus Pitié-Salpêtrière (CIMI et Institut de Myologie): 16*
- *SU, Stations marines (Roscoff, Banyuls, Villefranche); 17*
- *Institut Curie: 32*
- *Institut Pasteur: 29*
- *ENS: 17*
- *IBPC: 5*
- *Collège de France: 4*
- *Autres (Les Cordeliers, Trousseau): 2*
- *Monaco: 1*

✓ Domaines de recherche: *Génétique, génomique, biologie cellulaire, biologie moléculaire, biologie du développement, biochimie, évolution, microbiologie, parasitologie, virologie, immunologie, bioinformatique, biologie structurale*

Equipes et encadrants de l'ED en janvier 2023

✓ Répartition des 325 HDR par site



Affiliation aux ED: nouveau décret

« Une unité de recherche est rattachée à une seule école doctorale. Un rattachement à plusieurs écoles doctorales est également possible et donne lieu, le cas échéant, à la mise en place d'une convention. »

Le mot « équipe » a totalement disparu de l'arrêté par rapport à la version du 25 Mai 2016.

Règlement intérieur de l'ED actuellement:

« Une équipe de recherche est affiliée à une seule école doctorale.

Une équipe labellisée, sous la tutelle de Sorbonne Université ou des établissements co-accrédités et partenaires, peut demander son affiliation à l'école doctorale si sa thématique correspond au périmètre scientifique de l'école doctorale. (...) Exceptionnellement, dans le cas d'une équipe pluridisciplinaire, les membres de l'équipe peuvent se répartir entre deux écoles doctorales. L'accord des conseils des deux écoles doctorales et celui de l'établissement sont requis. »

Avis du conseil: accorder le texte avec celui de l'arrêté tout en gardant une granulométrie au niveau de l'équipe, avec établissement de conventions.

Doctorants de l'ED en janvier 2023

Janvier 2023: 312 doctorantes: 239 inscrites à SU, 73 inscrites à PSL
181 femmes, 131 hommes

Année d'inscription

1^{ère} : 69 (99 en Janvier 2022)

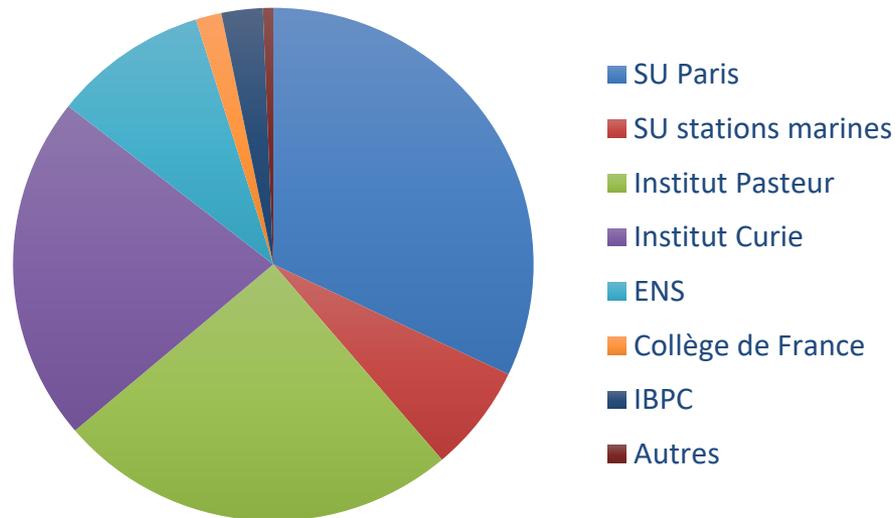
2^{ème} : 100 (78)

3^{ème} : 77 (83)

4^{ème} : 63 (53)

5^{ème}: 3 (1)

Site du laboratoire



NB:

SU Paris: Campus Pierre et Marie Curie, Pitié-Salpêtrière, Les Cordeliers, IFM, Trousseau

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

Rappel sur les procédures de recrutement des doctorants

- ✓ Une des missions des ED: gérer le **recrutement des doctorants**
- ✓ Les ED sont garantes de la qualité des recrutements, en terme de qualité du candidat (CV, adéquation avec le projet doctoral), qualité du projet, qualité des modalités d'encadrement, et qualité du financement
- ✓ Pour tous vos projets de recrutements qui **ne s'inscrivent pas dans les processus de recrutements avec jury** de sélection mis en place par l'ED ou par ses établissements de tutelle ou partenaires, il faut envoyer à l'ED un **dossier de candidature complet avant le début du contrat** (voir site web de l'ED)
- ✓ Examen du dossier de candidature par la direction de l'ED et les membres du bureau: soit acceptation du recrutement sans audition du candidat, soit demande d'audition du candidat, soit refus du recrutement
- ✓ **Possibilité d'envoyer les dossiers tout au long de l'année** (attention aux dates d'inscription)
- ✓ **Pour les recrutements compliqués ou atypiques** (profil du candidat, financement, encadrement par exemple co-tutelles...), contacter l'ED avant la préparation du dossier pour étudier la faisabilité du projet

Rappel sur les comités individuels de suivi de thèse (CST)

- ✓ Les missions des CST: assurer le **suivi des doctorants**, vérifier la bonne avancée du projet scientifique, **donner un avis sur la réinscription**, repérer et signaler les problèmes graves, notamment sur les risques psycho-sociaux
- ✓ Dans l'ED CDV: **3 réunions obligatoires** au cours de la thèse (CST1: Avril-Juin de 1ère année; CST2: Janvier-Mars de 2ème année; CST3: Janvier Mars de 3ième année). Des **réunions supplémentaires** peuvent être organisées en cas de besoin.
- ✓ **La doctorante est en charge de l'organisation**, mais le directeur de thèse doit veiller à ce que les CST aient lieu dans les délais requis
- ✓ **Composition du comité**: un tuteur, un expert scientifique, une représentante de l'ED. La directrice de thèse (et le co-encadrant s'il y en a un) assistent aux réunions du comité mais n'en sont pas membres.
- ✓ **Nous avons besoin de toutes les encadrantes de l'ED (HDR ou non)** pour représenter l'ED dans les CST. Le représentant de l'ED n'est pas forcément spécialiste du sujet. Vous pouvez donc potentiellement être sollicités par mail: merci d'avance pour votre participation!

Comités de suivi de thèse: nouveau décret

« Art. 13.-Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

*Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. **Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année** et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat. »*

Evolution déjà anticipée par le conseil de Mai 2022: la promo 2022-2023 devra organiser son premier CST entre Avril et Juin 2023.

Les représentantes de l'ED seront désignées fin Janvier- début Février (contre Avril habituellement).

Comités de suivi de thèse: nouveau décret

« Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. **Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche** du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion. »

Avis du conseil:

Membre extérieur à l'établissement: souhaité mais pas obligatoire

Membre « non spécialiste »:

- 1- à prendre dans une acception assez large, au sein de la biologie (par exemple un biochimiste structural sera « non spécialiste » d'une thèse en génétique des pops)
- 2- pas de contrainte sur le tuteur, jouer sur le représentant de l'ED

Comités de suivi de thèse: nouveau décret

*« Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant. **L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.** »*

Rappel de la procédure actuelle:

En concertation, le doctorant et son DT proposent à l'ED un tuteur et un expert. Après validation de la proposition, l'ED désigne un représentant et en informe le doctorant et son DT. Pas de vraie consultation sur l'ensemble du comité.

Avis du conseil:

- 1- demande faite au collège doctoral SU et PSL d'ajout d'une case « je certifie avoir été consulté sur la composition de mon CST » quand le doctorant le dépose sur ADUM;
- 2- En attendant, en même temps que le nom du représentant, envoi d'un récapitulatif de la composition du CST à signer par le doctorant avec la mention ci-dessus.

Comités de suivi de thèse: nouveau décret

« Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il **est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.** Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

« En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant **alerte l'école doctorale**, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

« Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, **elle procède à un signalement** à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

Pour les membres du CST: l'interlocutrice du CST reste l'ED comme actuellement. Ensuite c'est l'ED qui gère + des formations existent pour les encadrants et les doctorants

Avis du conseil:

- 1- travailler sur le sujet en concertation avec la VD RH et prévention du harcèlement de la FSI.
- 2- Mise en place de 2-3 référents « harcèlement » CDV en appui de la direction de l'ED.

Rappel sur les comités individuels de suivi de thèse (CST)

- ✓ **Le rapport de la représentante de l'ED** dans le CST **doit** dorénavant **être signé** (numériquement) par le représentant de l'ED, le(s) directrice(s) de thèse et la doctorante (Le téléchargement des rapports de CST signés est nécessaire pour les inscriptions ADUM).
- ✓ Une version français-anglais du formulaire du rapport de CST est disponible sur le site web de l'ED.
- ✓ Avant chaque réunion, le doctorant doit envoyer au comité son **rapport d'activité**. Si vous ne l'avez pas reçu **avant** le CST, demandez le lui.
- ✓ Une fois envoyés à l'ED, **les rapports sont relus** par un membre de l'équipe pédagogique qui signale les éventuels problèmes à la direction de l'ED.
- ✓ Le processus de relecture et de reporting peut prendre plusieurs semaines = **En cas de problème sérieux**, n'hésitez pas à **contacter directement la direction de l'ED** à l'issue du CST.
- ✓ Une réunion sera proposée annuellement aux représentantes de l'ED pour s'informer et échanger sur le déroulement des CST.

Rappel sur la procédure de médiation en cas de problème dans le déroulé de la thèse

- ✓ En cas de problème grave, contacter la direction de l'ED sans attendre la réunion du comité
- ✓ Les directrices de thèse comme les doctorants peuvent contacter la direction de l'ED
- ✓ Si la médiation échoue au niveau de l'ED, le dossier est transmis à la commission de médiation de SU (CPRC) ou à la structure équivalente à PSL

Dialogue avec l'ED en fin de 3^{ème} année

Un questionnaire envoyé par l'ED à tous les doctorants en 3^{ème} année, à remplir **avec la directrice de thèse** et renvoyer à l'ED fin Mars

courant
Février
2023

soutenance avant la fin de
la 3^{ème} année

soutenance après la fin du
financement mais avant
fin décembre 2023

demande de dérogation pour
inscription en 4^{ème} année

Obtention du
financement pour
une 4^{ème} année

réinscription en 4^{ème} année
(**preuve de financement
exigée**)

soutenance

soutenance
(**preuve de financement
exigée**)

soutenance (**impérativement
avant 48 mois de thèse**)

Délai d'environ 4
mois pour la
procédure de
soutenance

Dialogue avec l'ED en fin de 3^{ème} année

- ✓ La **durée maximale** de thèse autorisée dans l'ED est **48 mois** (sauf circonstances exceptionnelles)
- ✓ L'ED n'autorise **pas d'inscription en 5^{ème} année** (sauf circonstances exceptionnelles)
- ✓ En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter la direction de l'ED

La procédure de soutenance de thèse

4 mois
avant la
soutenance

Le doctorant est convoqué pour un **entretien** avec un membre de l'équipe pédagogique, pour valider la proposition de jury et préparer la demande de présentation en soutenance sur ADUM

au moins
3 mois
avant la
soutenance

Demande de soutenance finalisée et validée par le DT sur ADUM

au moins
2 mois
avant la
soutenance

Dépôt du manuscrit sur ADUM qui l'envoie aux **rapporteurs**

au moins
3 semaines
avant la
soutenance

Les rapporteurs uploadent leur **rapport sur ADUM (SU)** ou l'envoient à la scolarité (PSL)

Sur la base de ces rapports, **l'autorisation de soutenance est signée** par l'ED, puis transmise à la scolarité qui édite les documents de soutenance

Soutenance

Prestation de serment

« Art. 19 bis. - A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

« Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

« “En présence de mes pairs.

« “Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.” »

Applicable au 1er Janvier 2023 pour tous les doctorants

Documents soutenance mis à jour sur ADUM au 2 janvier 2023 par PSL et mi-Janvier par SU.

Une case « le doctorant a prêté serment » a été rajoutée dans le PV de soutenance à l'usage des présidents de jury.

Rappel sur les règles de signatures des doctorants de l'ED

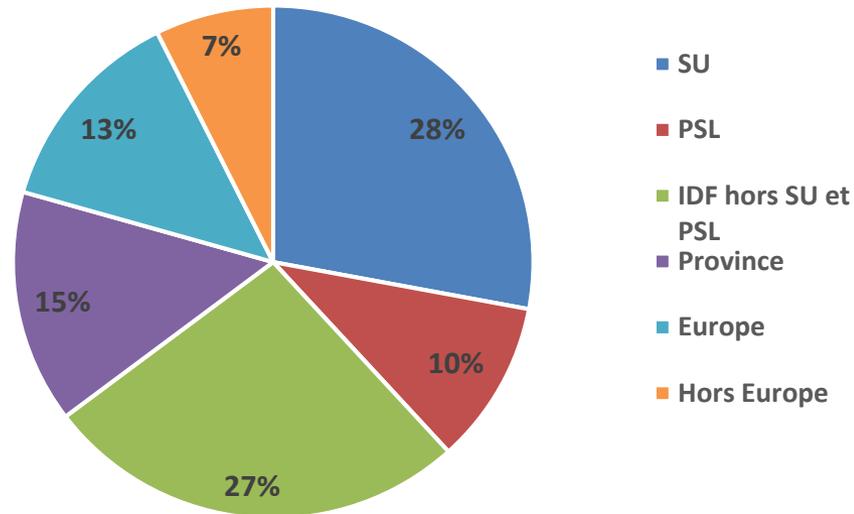
- ✓ **Toutes les doctorantes**, quel que soit leur laboratoire d'accueil (tutelles SU, PSL, ou pas) et quel que soit leur mode de financement (financement par le concours de l'ED ou pas) **doivent indiquer dans leur signature d'article leur établissement d'inscription** (SU ou PSL) en respectant les règles de signature de cet établissement
- ✓ Le respect de ces règles de signature est utilisé comme un des **critères d'évaluation** des projets doctoraux pour les recrutements suivants

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
- 3. Bilan des recrutements 2022**
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

Bilan des recrutements 2022

- ✓ 68 nouvelles doctorantes au 16/12/2022 (99 en 2021; 78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 40 femmes-28 hommes
- ✓ 53 SU-15 PSL

*Origine du diplôme
(en pourcentage)*

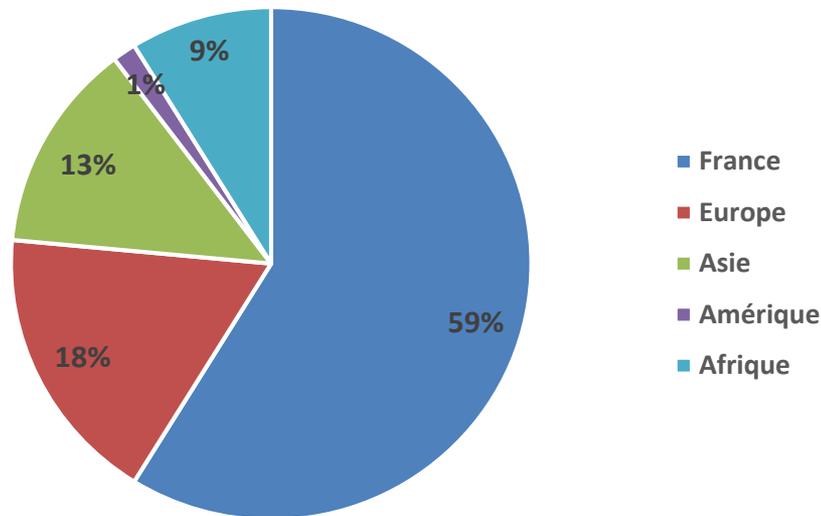


20% de diplômes étrangers (26% en 2021, 18% en 2020, 22% en 2019, 33,3% en 2018)

Bilan des recrutements 2022

- ✓ 68 nouvelles doctorantes au 16/12/2022 (99 en 2021; 78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 40 femmes-28 hommes
- ✓ 53 SU-15 PSL

*Nationalité
(en pourcentage)*

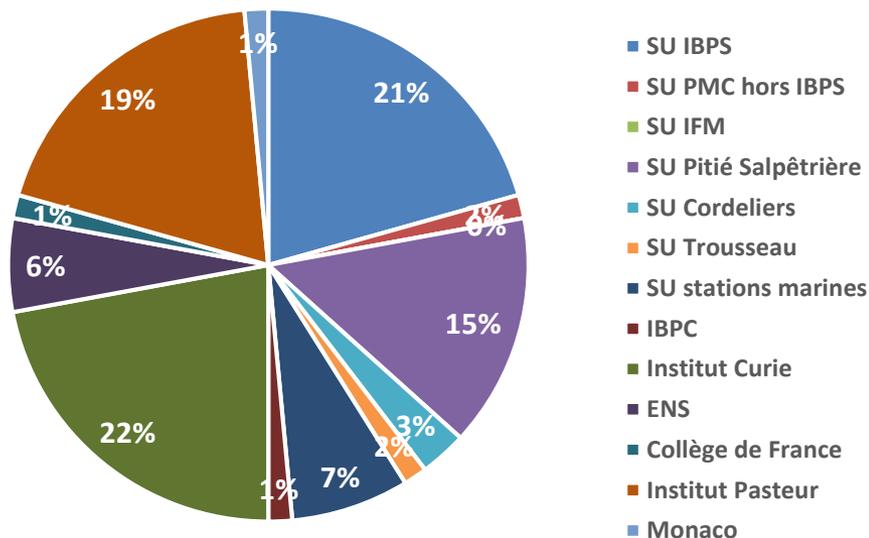


41% d'étudiantes étrangères (46% en 2021, 40% en 2020, 34% en 2019)

Bilan des recrutements 2022

- ✓ 68 nouvelles doctorantes au 16/12/2022 (99 en 2021; 78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 40 femmes-28 hommes
- ✓ 53 SU-15 PSL

Répartition sur les différents sites (en pourcentage)

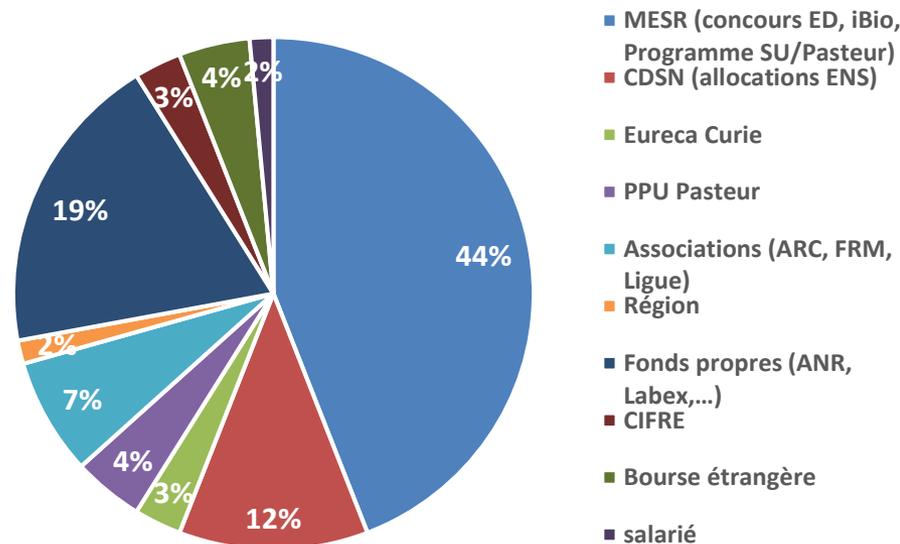


Diminution des recrutements Pasteur (32% en 2021) augmentation IBPS et Pitié (9% en 2021)

Bilan des recrutements 2022

- ✓ 68 nouvelles doctorantes au 16/12/2022 (99 en 2021; 78 en 2020; 82 en 2019)
- ✓ 40 femmes-28 hommes
- ✓ 53 SU-15 PSL

Origine des financements (en pourcentage)



Augmentation MESR (33% en 2021) et CDSN (6%), diminution Eureca (8%) et associations (13%)

Bilan des recrutements 2022

*Les 38 financements ministériels et des établissements attribués
à l'ED CDV (SU/PSL/IP)*

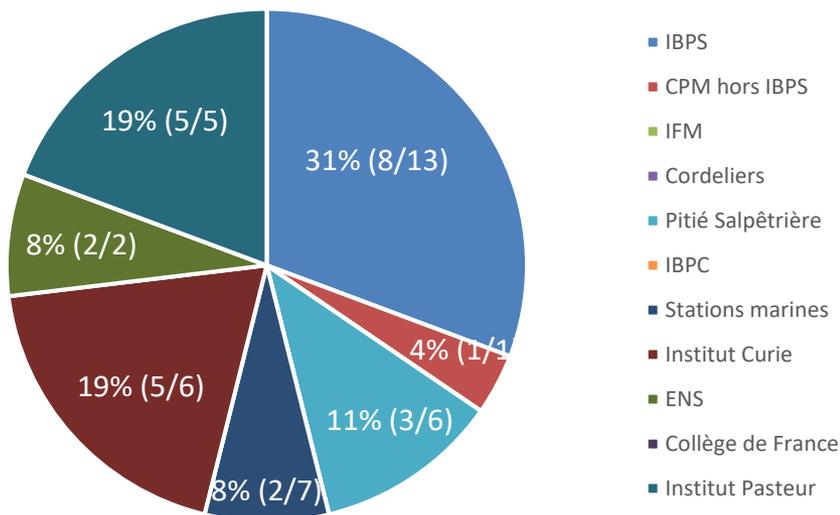
- ✓ 8 Contrats Doctoraux Spécifiques Normaliens (1 ENS Paris Saclay, 4 ENS Lyon, 3 ENS PSL)
- ✓ 2 CD programme doctoral SU IPV
- ✓ 2 CD Programme SU/Pasteur
- ✓ 26 CD concours ED (21 CD SU, 4+1 CD PSL)

Bilan des recrutements 2022

Les 26 CD du concours de l'ED (21 SU, 5 PSL)

- ✓ 87 projets sélectionnés (95 en 2021)
- ✓ Pas de pré-sélection (47 candidates – 6 désistements)- Audition de 41 candidates (présentiel) (48 en 2021)
- ✓ A l'issue du concours, établissement d'une liste de 30 candidates classées (26 premières sur liste principale); récupération d'un CD PSL supplémentaire (non utilisé par l'ED 3C)
- ✓ Aucun désistement

Répartition par site des 26 CD SU ou PSL du concours ED (nombre/nombre candidats du site)



Bilan des recrutements 2022

Evolution de la répartition des CD SU du concours (+IP/SU) depuis 2015

	Nb total CD concours et programme Pasteur de SU	CD SU à Curie (tutelle SU et PSL)	CD SU à l'ENS (tutelle PSL)	CD SU au Collège de France (tutelle PSL)	CD SU à l'IBPC (tutelle SU)	CD SU à SU	CD SU ailleurs qu'à SU ou PSL
2015	22	1	0	1	0	16	4
2016	18	0	0	0	2	11	5
2017	18	0	0	0	1	8	9
2018	18	0	1	0	0	8	9
2019	19	0	2	0	0	14	3
2020	19	4	0	0	0	11	4
2021	23	5	0	2	1	10	5
2022	23	2	0	0	0	14	7

Bilan des recrutements 2022

Evolution de la répartition des CD PSL du concours depuis 2015

	Nb total CD concours de PSL	CD PSL à Curie (tutelle SU et PSL)	CD PSL à l'ENS (tutelle PSL)	CD PSL au Collège de France (tutelle PSL)	CD PSL à l'IBPC (tutelle SU)	CD PSL à SU	CD PSL ailleurs qu'à SU ou PSL
2015	6	4	1	1	0	0	0
2016	7	2	3	1	1	0	0
2017	5	3	1	0	1	0	0
2018	6	3	2	1	0	0	0
2019	5	4	1	0	0	0	0
2020	5	4	1	0	0	0	0
2021	5+1	3	2	1	0	0	0
2022	4+1	3	2	0	0	0	0

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
- 4. Bilan des soutenances 2022**
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

Bilan des soutenances 2022

70 soutenances 2022 (50 SU, 20 PSL)

Moyenne durée de la thèse 2022 : 43,44 mois

Moyenne durée de la thèse 2021 : 43,92 mois

Moyenne durée de la thèse 2020 : 42,34 mois

Moyenne durée de la thèse 2019 : 42 mois

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. **Les journées scientifiques de l'ED 2023**
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

Les journées scientifiques de l'ED 2023 (journée Boris Ephrussi)

- ✓ Fin Mai (dates à préciser prochainement) en présentiel sur le campus Pierre et Marie Curie
- ✓ Tous les doctorants doivent y participer, et leurs encadrantes sont les bienvenues
- ✓ Posters et présentations orales pour les doctorants en 2ème, 3ème et 4ème année
- ✓ Appel à bonnes volontés parmi les encadrantes (jurys de présentations orales et votes pour les posters)

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
- 6. La campagne de recrutements 2023**
7. Questions diverses

Calendrier du concours de l'ED 2023 (mail envoyé prochainement)

- ✓ Appel à projets: lancé début février, **clôture le 03 mars 2023 à 23h59**: aucun projet ne sera accepté en retard
- ✓ Validation des projets par le bureau de l'ED puis mise en ligne des projets sur le site: fin Mars ou début Avril 2023
- ✓ Dépôt des dossiers des candidats: **clôture le 09 juin 2023 à 23h59**: aucun dossier ne sera accepté en retard
- ✓ En fonction du nombre de candidatures reçues, pré-sélection des candidats sur la base de leur CV: fin juin 2023
- ✓ Auditions: **3 et 4 juillet 2023**, délibérations le 5 juillet après-midi
- ✓ Le nombre de CD attribués à l'ED par les établissements (SU et PSL) n'est pas encore connu

Concours de l'ED 2023: nouveautés

Deux changements par rapport à 2022:

- ✓ Dorénavant SU ne fera plus de différence entre unités en tutelle principale et celles en tutelle secondaire = **à partir de 2023 les unités en tutelle secondaire seront éligibles aux CD SU distribués par l'ED**
- ✓ Décision du conseil ED du 30 Mai 2022: A partir du concours 2023, **les règles d'éligibilité seront appliquées aux co-encadrant(e)s** et un(e) co-encadrant(e) ayant déjà mené une thèse à son terme devra passer l'HDR avant tout nouvel encadrement.

Critères d'éligibilité des projets pour le concours de l'ED

- ✓ **La directrice** de thèse doit être **titulaire de l'HDR** (ou équivalent, ou autorisation exceptionnelle d'encadrement doctoral sans HDR).
- ✓ **Une personne sans HDR** ni équivalent peut figurer dans l'encadrement du projet en tant que **co-encadrant** mais la présence d'une co-directrice avec HDR est impérative.
- ✓ **Un HDR qui a recruté en 2022** une doctorante par le biais du **concours de l'ED**, sur un **programme doctoral SU ou PSL** ou par le biais de la politique scientifique de SU ou PSL (IPV, iBio, Q-life,...) **ne peut pas** proposer de sujet en 2023
- ✓ Une HDR ne peut pas déposer un projet si elle encadre, au moment du dépôt du projet, plus d'un doctorant ayant bénéficié d'un financement du concours de l'ED, d'un financement d'un programme doctoral SU ou PSL ou d'un financement au titre de la politique scientifique de SU ou PSL. Ceci inclut les doctorants en 4ème année au moment du dépôt du projet
- ✓ **Un HDR ne peut pas** présenter de candidat au concours s'il encadre déjà **3 doctorantes à la date de démarrage des contrats du concours** (1er octobre 2023)
- ✓ Prise en compte dans l'évaluation des projets des critères d'encadrement (longueur des thèses précédentes, publications des doctorants) et de qualité scientifique (projet répondant au critères d'un projet doctoral, faisabilité du projet, publications du directeur de thèse)

Le cas des projets déposés la même année par un directeur de thèse dans le cadre de différents appels d'offre

- ✓ Appels d'offres concernés: programmes doctoraux de SU (IPV, ...) et de PSL (Qlife); programme Curie Eureca; programme Pasteur PPU
- ✓ Le fait d'avoir déposé un sujet dans le cadre de ces appels d'offres n'interdit pas de déposer un sujet pour le concours de l'ED
- ✓ Les résultats de ces différents appels d'offres étant connus avant la date de clôture du dépôt des dossiers de candidature pour le concours de l'ED, le directeur de thèse ne pourra pas présenter de candidat au concours de l'ED s'il a obtenu un financement dans le cadre de l'appel d'offre.

Modalités des auditions des candidats

- ✓ Deux sous-jurys de 16 personnes, non thématiques, représentant tous les domaines de recherche de l'ED (sera publié sur le site de l'ED): audition de maximum 60 candidats
- ✓ Brassage des jurys par moitié à chaque demi-journée
- ✓ 10 minutes d'exposé et 10 minutes de questions (en français ou en anglais au choix de la candidate)
- ✓ Critères de notation:
 - CV du candidat (coef. 2)
 - Qualité de la présentation (coef. 1)
 - Maîtrise du sujet de réponse aux questions (coef. 2)
 - Qualité du sujet et de l'encadrement (coef. 1)

Relations Pasteur-SU: 2023

- **Les équipes Pasteur de CDV sont toujours éligibles au concours CDV en 2023**
- **Le programme SU-Pasteur est reconduit en 2023** avec 4 CD (2CD SU + 2 CD Pasteur)
- **Symposium du programme organisé le 22 Février matin à SU** (salle C404 de l'IBPS)
- Volonté de SU de poursuivre la relation mais avec des liens clairs et plus « institutionnels » entre les équipes Pasteur et SU.
- Mise en place de groupes de réflexion mixtes SU-Pasteur pour faire des projets structurants pour l'avenir (collaborations, équipes jointes, thématiques d'intérêt communs, ...).

Modalités des appels à projet des programmes doctoraux de SU

- ✓ Programmes doctoraux: sur une ou plusieurs thématiques, interdisciplinaires, interface entre différentes disciplines (IPV, Cancérologie, IA, Initiatives...)
- ✓ Les doctorantes recrutées par les programmes sont inscrits dans l'ED de rattachement de leur directeur de thèse
- ✓ Campagnes de recrutement: avant les campagnes de recrutement par les concours des ED
- ✓ Les projets sont validés administrativement par les ED, avant d'être sélectionnés par les programmes
- ✓ La sélection des candidats se fait sous forme d'audition par un jury dans lequel siège une représentante de l'ED
- ✓ Diffusion des appels à projets des programmes doctoraux de SU à venir prochainement

Gestion de l'AAP FRM

- ✓ Le bureau de l'ED sélectionnera **deux projets** parmi les projets du concours validés (projets pour lesquels un candidat est déjà identifié; critères: qualité scientifique du projet et de l'équipe, adéquation avec l'AAP) (sélection la semaine du 10 Mars 2023)
Depuis 2022, **les équipes labellisées FRM ne sont plus éligibles aux CD FRM**: ajout de l'information "êtes vous labellisé(e)s FRM" dans la fiche projet du concours de l'ED.
- ✓ L'ED demandera aux directeurs de thèse concernés de transmettre **très rapidement** le CV de leur candidate
- ✓ Le bureau de l'ED sélectionnera **les candidats** à proposer (critère: CV du candidat): ceux-ci devront déposer leur dossier à la FRM ou la région (deadline: 30 Mars 2023)
- ✓ les candidates proposées devront se préparer à passer l'oral du concours de l'ED si les résultats FRM ne sont pas connus avant
- ✓ Les directrices de thèse des candidats retenus par la FRM s'engagent à ce que leur candidat se désiste de la liste du concours. Elles s'engagent également à ce que leur doctorant se désiste de tout autre appel à financement en cas de réponse positive de la FRM

1. Structure et organisation de l'ED
2. Quelques rappels sur le fonctionnement de l'ED + nouveautés liées au décret du 26 Août 2022
3. Bilan des recrutements 2022
4. Bilan des soutenances 2022
5. Les journées scientifiques de l'ED 2023
6. La campagne de recrutements 2023
7. Questions diverses

Questions diverses: création d'une ED SDV PSL

- **L'ED SDV PSL serait créée au 1^{er} Septembre 2023** pour une première campagne d'attribution de CD en 2024;
- **Problème pour les équipes PSL à tutelle SU** qui seraient alors obligées de renoncer à travailler avec une de leur tutelle pour le doctorat (SU si elles rejoignent l'ED PSL, PSL si elles restent à CDV);
- Demande de SU et de l'institut Curie à PSL: **Maintenir la co-accréditation PSL de CDV pour le prochain quinquennal**, afin de rester cohérents avec le statut des équipes PSL à tutelle SU et de ne pas fragiliser les co-tutelles;

Pas de décision pour l'instant. A suivre...

Merci de votre attention